



La Fédération
des centres de services
scolaires du Québec

CRC-092M
Consultation générale
Planification immigration
au Québec 2026-2029
VERSION RÉVISÉE

PLANIFICATION DE L'IMMIGRATION AU QUÉBEC POUR LA PÉRIODE 2026-2029

**Mémoire de la Fédération des centres de
services scolaires du Québec présenté à
la Commission des relations avec les
citoyens**

Août 2025

Publié par La Fédération des centres de services scolaires du Québec

1001, avenue Bégon

Québec (Québec) G1X 3M4

418 651-3220

info@fcssq.quebec

www.fcssq.quebec

Document : 7698

© Tous droits réservés. Toute reproduction, même partielle par quelque procédé que ce soit, est interdite sans autorisation écrite au préalable de la FCSSQ.

Note - Dans ce document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement pour alléger le texte.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	4
INTRODUCTION	5
PARTIE I : SERVICES ÉDUCATIFS ET FRANCISATION	6
FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES	6
FORMATION PROFESSIONNELLE	7
PARTIE II : L'ÉDUCATION, UN SECTEUR PRIORITAIRE	8
CONCLUSION	10
LISTE DES RECOMMANDATIONS	11

AVANT-PROPOS

La Fédération des centres de services scolaires du Québec (FCSSQ) existe depuis 1947. Elle regroupe et représente les 60 centres de services scolaires francophones du Québec ainsi que le Centre de services scolaire du Littoral.

Les centres de services scolaires (CSS) veillent à la réussite scolaire de plus d'un million d'élèves en assurant des services éducatifs au primaire, au secondaire, en formation professionnelle et à l'éducation des adultes. La Fédération offre à ses membres des services en relations du travail, ressources humaines, développement des compétences, ressources matérielles et informationnelles, financement, transport scolaire, communications, formation professionnelle, services éducatifs aux jeunes et aux adultes ainsi que des services juridiques. Conjointement avec le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ), la Fédération coordonne et dirige la négociation des matières nationales sectorielles des conventions collectives.

Au cœur des enjeux du système public d'éducation, la FCSSQ met son expertise au service de ses membres dans la réalisation de leur mission et s'assure du partage de bonnes pratiques avec les centres de services scolaires partout au Québec. Par sa connaissance du terrain et son positionnement au cœur de la prise de décision touchant le réseau d'éducation public, elle unit ses membres et ses partenaires autour d'enjeux communs, dans une perspective de collaboration riche en apprentissages collectifs.

Pour réaliser cette mission, la FCSSQ s'est donné trois orientations :

- Une Fédération **influente** : au bénéfice de ses membres et du réseau d'éducation public.
- Une Fédération qui **soutient** : en s'alignant sur les besoins de ses membres.
- Une Fédération qui **rassemble** : ses membres et les autres acteurs du réseau pour un réseau d'éducation public de qualité.

Ce mémoire fait état des recommandations de la FCSSQ quant à la planification de l'immigration au Québec pour la période 2026-2029.

Nous tenons à remercier la Commission des relations avec les citoyens de recevoir l'opinion de la Fédération en cette matière.

INTRODUCTION

Le réseau de l'éducation est sans conteste l'un des rouages essentiels de l'accueil et de l'intégration des personnes immigrantes à la société québécoise. Les centres de services scolaires offrent aux jeunes des services d'intégration linguistique, scolaire et sociale ainsi que des services en francisation aux adultes, dans une perspective large d'éducation culturelle. Au-delà de la seule dimension pédagogique, une vaste gamme de services d'accompagnement soutient ces élèves. Le secteur de la formation professionnelle accueille aussi des élèves étrangers qui développent des compétences dans des domaines d'emplois porteurs pour l'économie québécoise.

Par ailleurs, les centres de services scolaires sont l'un des plus importants employeurs du Québec. Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, le recrutement international est une solution envisagée pour pouvoir compter sur du personnel qualifié. Le réseau scolaire est ainsi à la fois prestataire de services auprès des élèves issus de l'immigration et un bénéficiaire de l'immigration.

Les centres de services scolaires ont l'obligation d'instruire, de socialiser et de qualifier tous les élèves qui résident sur leur territoire. L'augmentation de l'immigration au cours des dernières années et une politique de régionalisation ont amené plusieurs familles à s'installer partout au Québec et le réseau scolaire a tout mis en œuvre pour accueillir les élèves, qui arrivent bien souvent en cours d'année scolaire. Alors que la planification de l'immigration pour la période 2026-2029 est soumise à la consultation, la FCSSQ souhaite sensibiliser les parlementaires aux réalités des centres de services scolaires afin de guider leurs réflexions.

Au-delà des cibles quantitatives, une coordination plus soutenue de l'immigration permettrait de mieux planifier les services et de bien accueillir les élèves. À cet égard, soulignons que la régionalisation de l'immigration pose des défis considérables hors des grands centres urbains. Le réseau scolaire embauche également des travailleurs à l'étranger. En raison de spécificités du secteur scolaire, il devrait bénéficier de mesures qui simplifient le processus d'immigration pour les personnes désireuses de travailler dans les écoles.

PARTIE I : SERVICES ÉDUCATIFS ET FRANCISATION

Formation générale des jeunes

Au cours des dernières années, l'augmentation de la population s'est reflétée dans les écoles primaires et secondaires ainsi que dans les services de francisation pour les adultes. Le nombre d'élèves accueillis a un impact important sur le réseau scolaire, qui doit embaucher plus de personnel et aménager les espaces nécessaires pour soutenir la croissance. De plus, l'arrivée d'élèves, parfois en grand nombre, tout au long de l'année pose des défis importants quant à la planification de l'organisation des services et la capacité à assurer une intégration réussie.

Ce défi est d'autant plus grand que la coordination gouvernementale de l'arrivée des personnes immigrantes est lacunaire. Certes, l'accueil de réfugiés peut être inattendu, mais l'immigration temporaire et permanente est planifiée sur une plus longue durée. Un temps de préparation pourrait être dégagé par une concertation accrue entre tous les partenaires, dont les centres de services scolaires. Cette période permettrait de bien accueillir les élèves et de déployer les services nécessaires.

Présentement, les programmes gouvernementaux, notamment certains programmes de recrutement, ne tiennent pas toujours compte de la mobilisation des ressources que nécessite l'arrivée de plusieurs élèves issus de l'immigration. Les milieux doivent pouvoir bénéficier d'un délai suffisant pour mettre en place le soutien nécessaire à ces élèves, qui ont des besoins spécifiques.

Par ailleurs, les défis d'accueil des élèves issus de l'immigration sont contrastés à l'échelle du Québec. Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre et de manque d'espace, l'accueil massif d'élèves issus de l'immigration entraîne des défis d'organisation importants pour les centres de services scolaires du Grand Montréal, de Québec et de Gatineau.

A contrario, la régionalisation de l'immigration pose des défis inédits dans les milieux qui ne recevaient, encore hier, qu'un nombre très limité de nouveaux arrivants. Dans certaines régions, la dispersion d'un petit nombre d'élèves sur un vaste territoire ne permet pas d'offrir toute la gamme de services nécessaires, notamment en raison des ressources disponibles et de la structure de financement en place. Par ailleurs, l'organisation de classes d'accueil est souvent impossible.

En ce sens, une régionalisation bien planifiée de l'immigration peut certainement réduire la pression dans certaines grandes villes et répondre aux besoins des communautés partout au Québec, mais il est impératif que les plus petits milieux puissent bénéficier de tous les outils pour accueillir les immigrants.

Formation professionnelle

Les centres de services scolaires sont aussi responsables de la qualification des adultes, notamment en formation professionnelle. Ce secteur constitue un levier de taille pour régionaliser l'immigration. Présents aux quatre coins du Québec, y compris dans les plus petits pôles régionaux, de nombreux centres de formation professionnelle comptent actuellement sur les élèves étrangers pour maintenir des programmes d'étude essentiels pour résorber la pénurie de main-d'œuvre qui affecte de nombreux secteurs clés de l'économie québécoise. Sans la présence de ces élèves, plusieurs programmes d'études sont compromis, faute d'inscriptions en nombre suffisant pour démarrer une cohorte. La disparition de tels programmes aurait des impacts majeurs, tant pour les régions que pour les secteurs d'activité concernés, qui ne pourront plus compter sur une main-d'œuvre qualifiée.

Au-delà des seules études, les élèves étrangers diplômés peuvent contribuer durablement à la société québécoise. Bien intégrés dans leur milieu d'accueil et maîtrisant la langue française, ils participent à la vitalité des régions du Québec. Or, l'accueil des élèves étrangers en formation professionnelle est plus complexe que pour les cégeps et les universités. Compte tenu des retombées sociales et économiques de la formation professionnelle, il y aurait lieu de considérer ce secteur sur un pied d'égalité.

Afin de favoriser l'immigration permanente des élèves étrangers diplômés en formation professionnelle, une priorité pourrait leur être accordée. Par exemple, la formation reçue pourrait être reconnue comme une expérience de travail québécoise pertinente. En effet, la formation professionnelle est une formation essentiellement pratique qui constitue souvent une expérience de travail qui mérite d'être considérée.

Recommandation 1

Coordonner l'arrivée des personnes immigrantes en partenariat avec toutes les parties concernées, dont les centres de services scolaires.

Recommandation 2

Transmettre une prévision du nombre d'arrivées des personnes immigrantes aux centres de services scolaires.

Recommandation 3

Adapter la régionalisation de l'immigration aux moyens d'accueil des centres de services scolaires.

Recommandation 4

Favoriser l'accueil d'élèves étrangers en formation professionnelle.

Recommandation 5

Faciliter l'immigration permanente des diplômés en formation professionnelle.

PARTIE II : L'ÉDUCATION, UN SECTEUR PRIORITAIRE

Instruire, socialiser et qualifier comporte une dimension profondément relationnelle qui mobilise plusieurs expertises. Pourtant, chaque année, des centaines de postes demeurent à combler afin de répondre aux besoins de tous les élèves. De nombreuses initiatives ont été mises en place pour favoriser l'attraction et la rétention du personnel. Par la nature même des services offerts en éducation, les solutions technologiques ou les gains de productivité envisageables doivent être écartés d'emblée. Les fonctions d'un enseignant, d'un orthopédagogue ou d'un technicien en éducation spécialisée ne pourraient pas être automatisées. Dans un tel contexte, l'immigration fait partie des solutions pour assurer que chaque élève ait accès à des services éducatifs de qualité.

Le gouvernement reconnaît d'ailleurs le secteur de l'éducation comme un secteur prioritaire. Ce statut a permis aux centres de services scolaires, pour certaines classes d'emplois, de recruter à l'international dans le cadre d'un processus simplifié.

Faire de l'éducation un secteur prioritaire a de nombreux avantages. Le recrutement de personnel en éducation permet de soutenir directement un service public essentiel, partout au Québec. L'immigration de travailleurs qualifiés en éducation s'inscrit bien dans l'esprit de la régionalisation voulue par le gouvernement, dans la mesure où les besoins sont grands dans les centres urbains comme dans les milieux ruraux.

Par ailleurs, le gouvernement souhaite prioriser l'accès au statut d'immigration permanente pour les personnes immigrantes qui sont déjà au Québec. Assurément, les travailleurs immigrants temporaires en éducation sont des candidats de choix, notamment parce qu'ils répondent à des besoins de main-d'œuvre à long terme. Soulignons également que ces immigrants temporaires qui travaillent dans les écoles publiques possédaient, avant même leur arrivée, une haute maîtrise du français. Il est donc tout indiqué de permettre à ces immigrants de s'enraciner au Québec.

Toutefois, malgré le statut de secteur prioritaire accordé à l'éducation, le processus migratoire demeure passablement complexe pour de nombreuses classes d'emplois. Chaque année, des modifications apportées à la liste des emplois éligibles au processus simplifié ont pour effet d'exclure certaines classes d'emplois en éducation, de sorte que le traitement des demandes s'avère plus long et plus exigeant.

De plus, de nombreuses classes d'emplois en éducation sont catégorisées « à bas salaire ». Cette classification a plusieurs contraintes. Par exemple, les permis de travail doivent être renouvelés à chaque année, plutôt qu'aux trois ans. C'est le cas, par exemple, des postes de préposée aux élèves handicapés ou d'éducatrice en service de garde.

Or, les démarches administratives liées au processus habituel ainsi que les contraintes reliées aux postes à bas salaire peuvent nuire aux efforts de recrutement et de rétention du personnel.

Qui plus est, une disposition empêche le recrutement d'immigrants pour des emplois « à bas salaire » pour les régions administratives de Montréal et de Laval. Si les défis en matière d'accueil se posent avec une acuité toute particulière dans ces régions, les besoins en main-d'œuvre qualifiée en éducation y sont tout aussi importants.

À ce jour, le statut de secteur prioritaire conféré à l'éducation demeure circonscrit à certaines catégories d'emplois. Dans la mesure où les travailleurs immigrants qualifiés en éducation contribuent directement à soutenir la mission éducative de l'école publique et que ce type d'immigration s'aligne bien au profil recherché par le gouvernement, la FCSSQ recommande d'élargir la portée du processus simplifié d'immigration et de favoriser l'accès à l'immigration permanente pour ces travailleurs.

Recommandation 6

Maintenir le statut de secteur prioritaire conféré à l'éducation.

Recommandation 7

Maintenir l'accès au Programme des travailleurs étrangers temporaires pour les travailleurs du secteur de l'éducation.

Recommandation 8

Élargir l'accès au traitement simplifié pour toutes les classes d'emplois dont les attributions sont des services directs à l'élève.

Subsidiairement, alléger les contraintes pour les postes « à bas salaire » dans le réseau de l'éducation.

Recommandation 9

Favoriser l'accès à l'immigration permanente pour les travailleurs du secteur de l'éducation.

CONCLUSION

Un des grands objectifs de la planification de l'immigration est d'établir les différents seuils. Au-delà des chiffres, il y a également les moyens que l'on se donne pour bien accueillir les personnes immigrantes. Pour le réseau scolaire, une meilleure coordination entre tous les partenaires optimiserait la planification des services et, ainsi, l'intégration des élèves, jeunes et adultes. Par ailleurs, le secteur de la formation professionnelle devrait être systématiquement intégré aux politiques d'accueil afin de maintenir l'inscription d'élèves étrangers dans les programmes d'études offerts dans les centres de formation professionnelle, puis de soutenir leur installation définitive au Québec. Dans un autre ordre d'idées, le réseau scolaire embauche aussi du personnel qualifié à l'étranger. Compte tenu des bénéfices pour toute la société québécoise, il y aurait lieu de maintenir le secteur scolaire comme secteur prioritaire.

Une fois que les nouveaux seuils seront connus, il faudra s'assurer que les centres de services scolaires bénéficient des leviers administratifs nécessaires pour qu'ils puissent assurer leur mission en matière d'accueil et d'intégration des élèves issus de l'immigration.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

1. Coordonner l'arrivée des personnes immigrantes en partenariat avec toutes les parties concernées, dont les centres de services scolaires.
2. Transmettre une prévision du nombre d'arrivées des personnes immigrantes aux centres de services scolaires.
3. Adapter la régionalisation de l'immigration aux moyens d'accueil des centres de services scolaires.
4. Favoriser l'accueil d'élèves étrangers en formation professionnelle.
5. Faciliter l'immigration permanente des diplômés en formation professionnelle.
6. Maintenir le statut de secteur prioritaire conféré à l'éducation.
7. Maintenir l'accès au Programme des travailleurs étrangers temporaires pour les travailleurs du secteur de l'éducation.
8. Élargir l'accès au traitement simplifié pour toutes les classes d'emplois dont les attributions sont des services directs à l'élève.

Subsidiairement, alléger les contraintes pour les postes « à bas salaire » dans le réseau de l'éducation.

9. Favoriser l'accès à l'immigration permanente pour les travailleurs du secteur de l'éducation.